AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C0209
FR0000121972-FS0071

24 janvier 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SCHNEIDER ELECTRIC SE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 janvier 2018, la société BlackRock Inc. (55 East 52nd Street, New York, 10055, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion[1], a déclaré avoir franchi en hausse, le 23 janvier 2018, le seuil de 5% des droits de vote de la société SCHNEIDER ELECTRIC SE et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 31 356 185 actions SCHNEIDER ELECTRIC SE[2] représentant autant de droits de vote, soit 5,25% du capital et 5,01% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions SCHNEIDER ELECTRIC SE sur le marché et d'une augmentation du nombre d'actions SCHNEIDER ELECTRIC SE détenues à titre de collatéral.

[1] Le gestionnaire d'investissement dispose du pouvoir discrétionnaire d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus, sauf demande expresse de clients de garder le contrôle sur les droits de vote.

[2] Dont (i) 10 759 actions SCHNEIDER ELECTRIC SE sous forme d'ADR, (ii) 232 939 actions SCHNEIDER ELECTRIC SE assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce provenant de « *contracts for differences* » (« CFD ») sans échéance prévue, portant sur autant d'actions SCHNEIDER ELECTRIC SE, réglés exclusivement en espèce, (iii) 139 419 actions SCHNEIDER ELECTRIC SE assimilées au titre des dispositions de l'article L.233-9 I, 6° du code de commerce du fait de la conclusion d'un prêt de titres, et (iv) 1 604 976 actions SCHNEIDER ELECTRIC SE détenues à titre de collatéral. Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 3 996 947 actions SCHNEIDER ELECTRIC pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

[3] Sur la base d'un capital composé de 596 916 242 actions représentant 626 070 223 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.